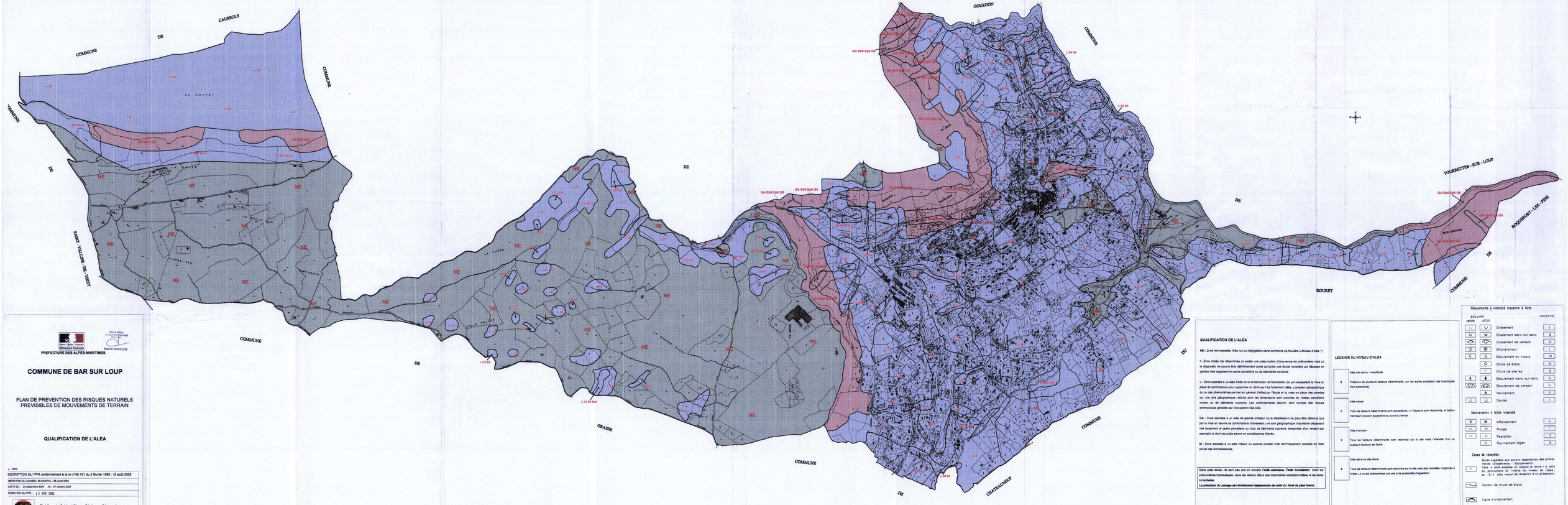

Pour la Vérité
La Fraternité Nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Benoît BROCART

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE BAR SUR LOUP

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

QUALIFICATION DE L'ALEA

1 : 10000

PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n°95.101 du 2 février 1995 : 13 août 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 08 juillet 2006

ENQUETE DU : 23 septembre 2009 AU 27 octobre 2009

APPROBATION DU PPR : 2 2 NOV. 2009

Etabli par le Cabinet Risser Géologue-Géographe
2 bis rue Crosnaldi 06000 Nice
Tél : 04 93 87 33 30 - 06 80 73 08 11

QUALIFICATION DE L'ALEA

NE : Zone non exposée. Aléa nul ou négligeable sans contrainte pa rticulière (Aléneau d'aléa 1)

I : Zone d'aléa mal déterminée où existe une présomption d'occurrence de phénomène mais où le diagnostic ne pourra être définitivement porté qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants.

L : Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer les fortement nables. L'ampleur géographique du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des risques anthropiques générés par l'occupation des sols.

GA : Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en œuvre de confortations nécessant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en conséquence élevés.

M : Zone exposée à un aléa majeur où aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.

Dans cette étude, ne sont pas pris en compte l'*aléa séismique*, l'*aléa inondation* (doit les phénomènes hydrauliques, dans les vallons, liés à des intempéries exceptionnelles) et les laves torrentielles.
La précision du zonage est étroitement dépendante de celle du fond de plan fourni.

LEGENDE DU NIVEAU D'ALEA

2	Aléa mal connu - Incertitude Présence de plusieurs facteurs déterminants, sur les autres subsistent des incertitudes (non accessible)
3	Aléa moyen Tous les facteurs déterminants sont accessibles, n-1 facteurs sont répertoriés, le facteur manquant pouvant apparaître au cours du temps.
4	Aléa important Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site mais l'intensité d'un ou plusieurs facteurs est faible
5	Aléa élevé ou très élevé Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site avec des intensités nécessaires à forte. Le ou les phénomènes ont une forte probabilité d'apparition.

Mouvements à intensité moyenne à forte

DECLARE ANCIEN	ACTUEL		POTENTIEL
		Glissement	I
		Glissement banc sur banc	B
		Glissement de versant	Iv
		Effondrement	i
		Eboulement en masse	M
		Chute de blocs	B
		Chute de pierres	Ip
		Eboulement banc sur banc	Eb
		Eboulement de versant	Iv
	A	Ravinement	i
		Coulée	C

Mouvements à faible intensité

	Affaissement	i
	Fluage	f
	Reptation	r
A	Ravinement léger	R

Zones de réception

r	Zones exposées aux aronons sesponiaires des phénomènes Glissements - Ebouleiments Dans la zone exposée on indique la lettre r à celle du phénomène et l'indice du niveau de l'aléa : ex : Gr 3 aléa moyen de réception d'un glissement.

Couloir de chute de blocs

Ligne d'arrachement